



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 19 mars 2026, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

- 1. Délibération administrative DA 024-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 86'300.— pour l'acquisition d'équipements de brumisation, visant à offrir des points de rafraîchissement lors des épisodes caniculaires, à réduire localement la température ambiante et à favoriser l'usage des espaces publics à Carouge**

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 oui, 4 non et 4 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 86'300.— TTC, destiné à l'acquisition d'équipements de brumisation, visant à offrir des points de rafraîchissement lors des épisodes caniculaires, à réduire localement la température ambiante et à favoriser l'usage des espaces publics à Carouge.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2026 au moyen de 8 annuités.

Pour la délibération, le délai pour demander un référendum expire le 22 mai 2026.

- 2. Résolution municipale RM 002-2026 P : « Pour la mise en valeur de la démocratie lors des votations et élections »**

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. De hisser, devant les bureaux de vote, un drapeau de la commune de Carouge, du canton de Genève ou de la Confédération suisse lors des votations et élections.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des objets adoptés à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Michel Baud